de défense? N'aurons-nous pas toujours le même territoire exposé aux attaques et aux invasions? L'union n'ajoutera pas un soul homme de plus à la défense du Canada. Il pourrait se faire que l'émigration, après l'union, se dirigeat de notre côté, mais je suis encore à apprendre quels avantages le pays offrirait alors de plus que ceux qu'il présente aujourd'hui. Je crois done que la question resterait la même avant comme après l'union. En terminant, je dirai que je me suis efforcé d'indiquer quelques unes des objections que soulève le projet soumis à notre considération et telles que je les ai ressenties. Nous avons tous un intérêt égal dans cette question, (Keoutez l'écoutez l) et je crois qu'il est du devoir de tous de mettre à ce sujet tout esprit de parti de côté. Si après une discussion pleine et entière du mérité et du démérite du projet, et si le peuple et le parlement viennent à s'entendre sur la question, on trouve qu'elle est avantageuse au pays, je lui donnerai certainement tout mon appui. Je désirerais néanmois que certaines choses qui s'y rapportent fussent éclaircies davantage, et c'est pour cela que je me suis permis d'adresser la parole à cette hon. chambre. (Applaudissements).

L'Hon. M. McMASTER.-Hons. messieurs, les résolutions soumises à la chambre ont été si habilement discutées sous toutes les faces, qu'il me semble que l'on ne peut guêre dire rien de plus que ce qui a déjà été dit d'un côté ou de l'autre. Je n'emploierai dono le temps de la chambre que pendant quelques instants, afin d'expliquer les raisons du vote que je me propose de donner sur l'amendement de l'hon, représentant de Wellington. Lorsque la confédération des pronvinces a été proposée en premier lieu, j'avais, bien que favorable au principe du projet, dos doutes sérieux sur les résultats qu'elle pourrait avoir, dans le cas où elle aurait lieu, et si elle serait réellement avantageuse à la partie du pays dans laquelle je suis plus immédiatement intéressé. Mais cela dépendait beaucoup des détails du projet, et après les avoir étudiés attentivement, jo n'ai pu en venir à la conclusion que le projet, dans son ensemble, sera un remède aux maux dont se plaint le peuple du Haut-Canada. (Ecoutez!) Les octrois qui doivent êtro faits chaque année aux législatures locales, à même les revenus généraux, sont, à mon avis, susceptibles de très grandes objections. (Ecoutes!) Cela neutralisera considérablement, je crois, les avantages qui l'hon. membre voulait résigner son siège et

auraient résulté du plan de confédération, si les gouvernements des différentes provinces avaient été obligés de pourvoir aux dépenses d'une nature strictement locale. La contruction du chemin de fer intercolonial doit être regardée comme une partie très contestable du projet; et de fait, suivant moi, c'est la partie la plus inacceptable de tout. (Ecoutos !) Ces hons. messieurs nous disent que l'abrogation du traité de réciprocité fait de ce chemin une nécessité indispensable afin de nous assurer un débouché indépendant sur la mer; mais, si cela est exact, pourquoi nos marchands et producteurs n'expédient-ils pas leurs produits, durant l'hiver, à New-York, Boston ou Portland, par notre chemin de fer ou par aucune des différentes autres lignes de chemins de fer qui sont ouvertes depuis si longtemps jusqu'à ces villes? La raison en est évidente. Le fret par chemin de fer est si coûteux qu'ils trouvent qu'il f a plus d'avantage pour eux à payer l'intérêt, l'emmagasinage et l'assurance sur leur blé et leur farine, et de les garder jusqu'à l'ouverture de la navigation. Et s'ils ne profitent pas aujourd'hui des ports d'expédition qui leur sont ouverts aujourd'hui, dont aucun n'est éloigné de plus de 600 milles de Toronto, enverront-ils leurs produits au double de cette distance, sur le chemin de fer intercolonial, à Halifax? Certainement non. (Ecoutes!) Même si le traité de réciprocité était abrogé, la grande masse de nos produits de l'ouest continueront alors, comme aujourd'hui, à être emmagasinés aux différents endroits d'expédition, sur nos canaux et nos lacs, jusqu'à l'ouverture de la navigation, en sorte que, quoique l'on puisse dire en faveur du chemin de fer intercolonial, au point de vue militaire, ou de quelque nécessité que l'on prétende qu'il soit afin de permettre aux provinces d'avoir des relations faciles et commodes entre elles, dans le cas où elles seraient unies, je maintiens que, comme spéculation commerciale, il ne peut avoir aucun succès quelconque, et que son insuccès devra considérablement accroître nos placements improductifs déjà élevés. (Ecoutes!) Et je ne puis comprendre comment mon hon. ami de Toronto (M. Ross) pouvait dire, comme il l'a dit l'autre jour, qu'il vaudrait mieux pour le Haut-Canada de construire seul le chemin de fer intercolonial plutôt que de s'en passer. L'Hon. M. ROSS.—Et je le répète.

L'Hon. M. McMASTER.—Eh! bien, si